

DEC142041DR05

Décision portant nomination de M. Thomas Mueller aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet – LLR.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 nommant M. Jean-Claude Brient, directeur de l'unité UMR 7638 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées délivrée à M. Thomas Mueller le 21/12/2012 par l'INSTN ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 26 mai 2014,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thomas Mueller, CR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/12/2012.

Article 2 : Missions¹

M. Thomas Mueller exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thomas Mueller sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 29 juillet 2014

Le directeur d'unité
Jean-Claude Brient

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire